

INSCRIPTION	CONDITIONS ET DOSSIER DE CANDIDATURE	DROITS D'INSCRIPTION AUX EXAMENS	VALIDATION DES INSCRIPTIONS EN DRENA
<p>1-PERIODE Du Lundi 17 octobre 2022 au Vendredi 9 décembre 2022</p> <p>2-PROCEDURE</p> <p>➤ CANDIDAT OFFICIEL est inscrit par le paiement des droits d'examen en ligne sur le serveur de la banque du Trésor.</p> <p>➤ CANDIDAT LIBRE est préinscrit au chef-lieu de la DRENA choisie par :</p> <ul style="list-style-type: none"> -le renseignement du formulaire sur le site de la DECO ; -le paiement des droits d'examen. <p>N.B : le respect des étapes ci-contre est obligatoire pour toute inscription.</p>	<p>1- CANDIDAT OFFICIEL</p> <ul style="list-style-type: none"> - le ou les reçu (s) de paiement imprimé (s) sur le serveur de la banque du Trésor à déposer dans son établissement ; - une (01) photocopie de la carte d'identité scolaire DESPS 2022-2023 ; à défaut : <ul style="list-style-type: none"> • une (01) photocopie de la Carte Nationale d'Identité (CNI) ou du passeport biométrique en cours de validité au 31 décembre 2023 pour le candidat ivoirien, • une (01) photocopie de la carte de séjour ou de la carte consulaire en cours de validité au 31 décembre 2023 pour le candidat non ivoirien. <p>2- CANDIDAT LIBRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fiche de pré-inscription imprimée, précisant la série, les options de langues et portant une photo récente du candidat, à partir du site de la DECO (www.men-deco.org) et dûment signée par lui ; - le ou les reçu (s) de paiement imprimé (s) sur le serveur de la banque du Trésor ; - la fiche cursus DESPS ou le certificat de scolarité des classes de Seconde, Première et Terminale délivré par un établissement secondaire public ou privé autorisé par le ministère de tutelle et authentifié par le DRENA ; - la photocopie de la Carte Nationale d'Identité (CNI) ou du passeport biométrique en cours de validité au 31 décembre 2023 pour le candidat ivoirien ; - la photocopie de la carte de séjour ou de la carte consulaire en cours de validité au 31 décembre 2023 pour le candidat non ivoirien ; - la photocopie du diplôme du BEPC, l'original de l'attestation de réussite au BEPC, l'original de l'attestation à usage administratif ou de l'authentification du BEPC ou l'attestation d'équivalence du diplôme étranger équivalent (n'accepter la photocopie légalisée que sur présentation de l'original du diplôme). <p>N.B : tous les diplômes susmentionnés doivent être obtenus avant la session 2020.</p>	<p>1- DELAI DE PAIEMENT Les droits d'examen sont payables du Lundi 24 octobre au Vendredi 16 décembre 2022.</p> <p>2- COÛT Les droits d'examen du Baccalauréat sont fixés à cinq mille francs (5000 F) plus mille francs (1000F) pour chaque épreuve facultative choisie.</p> <p>3- MODE DE PAIEMENT Les droits d'examen sont payés à partir d'un compte TrésorMoney sur la plateforme de paiement électronique de la banque du Trésor (TrésorPay/TrésorMoney) en composant la syntaxe *760*2*3# valider puis saisir le matricule ou en allant sur le site pay.tresor.gouv.ci</p> <p>N.B : Pour toute plainte ou réclamation, contacter le Service Ecoute Client en composant les numéros verts suivants : 9969 / 80001010</p> <p>ou envoyer les informations relatives à la réclamation à l'adresse suivante: tresorpayreclam@tresor.gouv.ci</p>	<p>1- CANDIDAT OFFICIEL L'inscription du candidat officiel est validée automatiquement dès le paiement des droits d'examen.</p> <p>2- CANDIDAT LIBRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le dossier d'inscription complet doit être déposé dans la Direction Régionale choisie. - La date limite de validation des candidatures en DRENA est fixée au Vendredi 23 décembre 2022, délai de rigueur. <p>N.B. : le candidat libre compose uniquement au chef-lieu de la DRENA.</p>



DOSSO NIMAGA Mariam
Inspecteur Général